

Cercle scolaire

de

Pont-en-Ogoz



Informations pour 2022-2023





Table des matières

Au revoir (du moins en partie)	p 4
Mot de bienvenue	p 5
Départ à la retraite	p 6
Corps enseignant	p 7
Règlement d'établissement - Inspecteur scolaire - Horaires – Transports - Jours de congé	p 8
Congés – Jours « Joker » – Demande de congé	p 9
Absences – Manque à l'appel – Alternance	p 10
Branches spéciales	p 11
Education physique.....	p 12
Catéchisme oecuménique à l'école enfantine - Catéchisme	p 13
Matériel scolaire	p 14
Activités sportives et culturelles	p 15-17
Santé – Education sexuelle.....	p 18
Intervention de la Brigade des Mineurs – Informatique.....	p 19
Services auxiliaires scolaires de la Gruyère	p 20
Prévention et lutte contre les poux	p 21
Accueil extrascolaire	p 22
Activités extrascolaires - Adresses utiles.....	p 23-24
Nos conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école	p 25
Utilisation des vélos et trottinettes	p 26
Pedibus – Stationnement	p 27
Calendrier des congés – 1 ^{er} mai – futurs en tous genres	p 28
Conseil de parents – Pont-ton-oeuf	p 29-30
Départ à la retraite, suite de la page 6	p 31
Memento.....	p 32

Au revoir (du moins en partie)

Après une année à la tête de l'école primaire de Pont-en-Ogoz, j'ai opté pour un nouveau changement de direction ! Plus de petit bureau de directeur (directrice dès cette future rentrée scolaire) mais le retour dans les grandes salles de classe à 80 % dans le cercle scolaire dès cette rentrée comme enseignant.

J'espère avoir pu répondre au mieux durant cette année covidienne aux besoins des élèves, mais aussi des enseignants, des parents, de la Commune et des différents partenaires de l'école. Je profite de ce mot pour remercier également toutes les personnes qui œuvrent pour les enfants de ce village : Ecoles bien sûr, mais aussi la Commune, l'AES, les mams de jours, les clubs, les sociétés et tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour la jeunesse.

Mon merci va particulièrement à Marie-Jo, l'une de nos conductrices de bus scolaire, qui prend cet été un repos bien mérité, son mandat ayant été bien plus long et méritant que le mien !

Bonne route à toi Marie-Jo, bon été ressourçant à tous !

Florian Kilchöer



Design by Ingrid



Design by Lisa

Mot de bienvenue

Chers parents,

Je m'appelle Anastasia Henninger-Tsaboukos et j'ai le plaisir de rejoindre l'équipe de Pont-en-Ogoz en tant que directrice à la rentrée scolaire 2022.

J'ai enseigné en ville de Fribourg durant 11 ans et j'ai accompagné plus d'une vingtaine de futurs enseignants en tant que formatrice et experte à la Haute École Pédagogique de Fribourg. Bien que j'adore l'enseignement, j'ai décidé de me lancer un nouveau défi ; raison pour laquelle j'ai saisi l'opportunité de prendre la direction de Pont-en-Ogoz.

Je reprends donc le flambeau de Florian Kilchoer et quel flambeau ! J'ai entendu beaucoup de bien de cette équipe d'enseignant(e)s soudé(e)s, dynamiques et motivé(e)s. Une équipe qui met la priorité sur le sens donné aux apprentissages et le bien-être des élèves. On m'a parlé de camps de ski, de camps verts, d'école en plein air et de sorties en forêt. Quelle chance de prendre part à cette aventure et de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice !

Je me réjouis de découvrir les élèves et de collaborer avec vous, parents, afin de les accompagner au mieux dans leurs apprentissages et leurs découvertes du monde qui les entoure.

Au plaisir de faire votre connaissance.



Départ à la retraite

Conductrice des bus scolaires depuis le 1^{er} août 1996, Madame Marie-José Gany, que tous appellent Marie-Jo, va prendre une retraite bien méritée.

La Commune, le corps enseignant, les enfants ainsi que les parents lui adressent leurs sincères remerciements et tous leurs meilleurs vœux pour la suite.

Voici quelques attentions des enfants pour avoir pris bien soin d'eux :



Comme vous allez trop me manquer, je ne m'envole pas tout de suite, je reste encore pour un remplacement en début d'année.



Suite à la page 31...

Corps enseignant

Classe	Prénom Nom	Lieu
1H-2H A	Manuela Meier Jessica Rauber	Avry-dt-Pont
1H-2H B	Sandrine Esseiva Morgane Angéloz	Avry-dt-Pont
3H	Florence Loutan Virginie Ropraz Saudan	Le Bry
4H	Eliane Kolly	Le Bry
5H	Mélanie Pharisa Lydia Ehrbar	Gumefens
6H	Justine Bersier Karine Court	Le Bry
7H A	Nikita Audergon Morgane Angéloz	Gumefens
7H B	Jocelyne Oberson Edmée Macherel	Gumefens
8H	Florian Kilchoer Sébastien Sottas	Gumefens
AC	Virginie Ropraz Saudan 3H-4H	Le Bry
AC	Edmée Macherel 5H à 8H	Gumefens
Enseignement spécialisé	Oriana Bays-Pico	Avry et Gumefens
	Sylvie Beaud	Le Bry

Les numéros de téléphone, adresses mail et dates de réunion vous seront donnés par les enseignants.

Les parents prennent contact avec l'enseignant-e en cas de préoccupation. La direction des écoles reste aussi à votre disposition en cas de problèmes.

Rencontres parents-enseignants : Une soirée est en général organisée en début d'année scolaire. Durant l'année, une rencontre individuelle avec les parents est organisée dans tous les degrés. Des rencontres personnalisées supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des besoins.



Règlement d'établissement

Le règlement d'établissement de Pont-en-Ogoz se trouve sur le site de l'école

<https://pontenogoz.friweb.ch/fr/accueil>



Inspecteur scolaire

Jacques Descloux, Route André-Piller 21, 1762 Givisiez
026 305 73 75

Horaires d'école

Lundi au vendredi 8h00 à 11h35 13h40 à 15h20

Transports scolaires

Les horaires des bus TPF sont disponibles sur le site internet de l'école et sur celui de la Commune **dès le 19 août 2022.**

Jours de congé hebdomadaires



Classe enfantine 1H :

- lundi après-midi
- mardi tout le jour
- mercredi après-midi
- jeudi matin
- vendredi après-midi.

Classe enfantine 2H :

- mercredi tout le jour
- jeudi après-midi.

Classe 3H :

- mardi ou jeudi le matin
- mercredi après-midi

Classe 4H :

- mardi ou jeudi l'après-midi
- mercredi après-midi

Classes 5H à 8H :

- mercredi après-midi

Congés – jours « joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. **Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.**
2. **En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.**
3. **Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.**
4. **En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.**
5. **Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.**
6. **Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.**

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Demande de congé

En dehors des vacances scolaire et des jours fériés, **la présence de l'élève en classe est obligatoire**. En sus des jours « joker », un congé spécial peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés.

Une demande de congé est présentée à la direction de l'établissement par écrit, 3 semaines à l'avance, à l'aide du [formulaire officiel téléchargeable sur le site de l'école](#). Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

Pour préserver le droit à la formation de l'enfant, par respect pour le travail des enseignant-e-s et pour soutenir la bonne marche de la classe, ces demandes doivent rester exceptionnelles.

Absences

Selon les directives de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), les parents sont tenus d'informer l'enseignant-e en cas d'absence de leur enfant.

Rendez-vous chez le médecin ou le dentiste : signaler le plus rapidement possible la date à l'enseignant-e en complétant le formulaire sur le site de l'école.

L'absence de la classe ne devrait durer que le temps du trajet et de la consultation.

Un certificat médical est demandé lorsque l'absence dépasse **quatre jours** de classe consécutifs.

Il peut également être demandé en cas d'absences répétées et pour une dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire pour des raisons de santé.

Manque à l'appel

Votre enfant n'est pas en classe et il est 8h05 ou 13h45 :

- L'enseignant-e appelle les parents ou les personnes de contact ;
- Si les parents ou les personnes de contact sont injoignables, l'enseignant-e informe la direction qui prend la suite des recherches ;
- Sans résultat, la direction informe la Police cantonale qui prendra le relais.

Les frais éventuels occasionnés par cette dernière mesure sont à la charge des parents.

Alternance

De manière générale, les enfants sont répartis par les enseignants, selon des critères pédagogiques et dans un souci d'efficacité. Toute classe à deux degrés implique que l'alternance se fasse par degré.

Les enseignants veillent à ce que les effectifs soient équilibrés lors de l'alternance.

Lorsqu'un enfant suit sa scolarité dans une classe à un degré, les parents peuvent soumettre leur souhait par courrier ou courriel à la direction

[jusqu'au 31 mai 2023.](#)

Lors de la décision, les raisons suivantes peuvent alors être prises en considération :

- ⇒ L'inscription à l'accueil extrascolaire.
- ⇒ Le suivi des thérapies telles que logopédie, ergothérapie, physiothérapie, psychomotricité ou psychologie.
- ⇒ La situation professionnelle des parents.

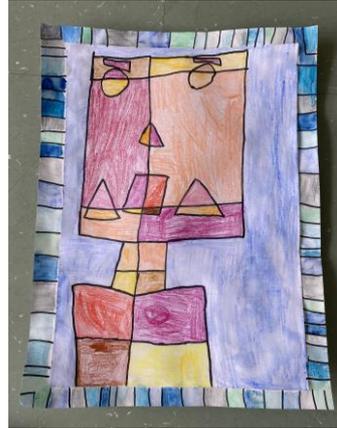
Branches spéciales



AC 3H-4H : Virginie Ropraz Saudan / 5H à 8H : Edmée Macherel

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00	3H		7HA	7HB	
08.50	3H		7HA	7HB	8H
09.55	4H		7HA	5H	8H
10.45	4H		7HB	5H	8H
13.40				6H	
14.30				6H	





EPS						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
08.00	7HA	8H	4H		7HA	7HB
08.50					1x sur 2	1x sur 2
09.55	1H-2H	5H	3H	8H 1x sur 2	5H 1x sur 2	
10.45						
13.40	7HB	6H		3H 1x sur 2	4H	6H
14.30					1x sur 2	1x sur 2



Catéchisme œcuménique à l'école enfantine

L'église réformée et l'église catholique proposent le catéchisme pour les degrés 1H et 2H dans tous les établissements de la Gruyère.

Selon les conditions négociées entre la DFAC et les églises officielles, il s'agit de 5 rencontres (appelées temps forts) par année, de 2 unités, regroupant les enfants de 1H et 2H d'une même classe.

Mme Valériane Evenga-Quéra, coordinatrice enfantine UP Notre-Dame-de-Compassion et Notre-Dame-de-Lévi

Catéchisme

L'enseignement religieux est donné par des catéchistes de foi catholique romaine. La cathéchèse réformée organise également des cours pour les élèves de religion protestante. Les parents qui le désirent peuvent dispenser leur enfant, en tout temps, de l'enseignement du catéchisme. Le cas échéant, l'élève sera occupé pendant le cours par une activité scolaire. Pour toutes informations :

Catéchisme catholique : Marianne Monney - 026 919 61 04
secretariat@upcompassion.ch

Catéchisme protestant : Caroline Bisig-Charrière 078 681 21 30
coordination.catechetes@eglise-bulle.ch

Catéchisme						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
08.00			3H		6H	5H
08.50			3H		6H	5H
09.55			4H			
10.45			4H			
13.40	Caté réformé 3H-8H					
14.30						

Actuellement aucun cathéchèse n'a été trouvé pour les classes de 7H et 8H, d'autres informations suivront à la rentrée scolaire.



Matériel scolaire

Ce que l'élève reçoit :

- 1 crayon à papier
- 1 gomme
- 1 règle rigide par cycle
- Classeurs par cycle
- Cartouches d'encre



Matériel à fournir, à renouveler et marquer d'un signe distinctif

1H-2H	3H à 8H
<ul style="list-style-type: none">• Sac d'école pouvant contenir des documents A5• Chaussons• Ballerines qui ne glissent pas• 1 tablier• Des mouchoirs en papier	<ul style="list-style-type: none">• Sac d'école pouvant contenir des documents A4• Chaussons• 1 tablier• Des mouchoirs en papier• Tenue de sport : training et nécessaire de douche, chaussures de sport pour l'int. et l'extérieur.• Son petit matériel donné en 3H/5H/7H• Doublure et étiquettes pour livres et cahiers

Les crayons de couleurs et feutres pour le travail en classe sont dorénavant fournis par l'école. Les élèves reçoivent en 1H une boîte de crayons couleurs et celle-ci les accompagne jusqu'en 8H. Selon l'usure, les crayons seront remplacés si besoin en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante. Une boîte de feutres est également distribuée en 1H selon le même système pour la durée du cycle 1. En cas de mauvaise utilisation, le renouvellement peut être à la charge des parents.

Actuellement, dans le cycle 2, de nombreux élèves ont encore leur propre matériel. Afin d'accompagner cette transition et également de limiter la surconsommation, les élèves n'ont pas reçu leur propre matériel mais nous leur mettons à disposition dans les classes des feutres et crayons selon les besoins.



Activités sportives et culturelles

Camp de ski

Il est préparé par les enseignants, selon les possibilités d'organisation, dès la 5H (se référer aux informations données par les enseignants).

Le camp aura lieu du 13 au 17 mars 2023 à Vercorin.



Camp vert

Le camp vert pour les classes de 3H-4H a lieu tous les deux ans. Le prochain aura lieu en 2024 !





Sport

Les leçons d'éducation physique sont dispensées dans la halle ou en extérieur par les enseignants. Des activités telles que la natation et le patinage sont également organisées dans le cercle scolaire.

Piscine à Charmey

Les dates et horaires seront distribués en classe.

Culture

Diverses activités culturelles sont proposées aux élèves : musique, théâtre, marionnettes, expositions et autres. Les lieux et dates des animations seront transmis aux parents en temps utile.



Actions citoyennes – tri des déchets



Santé

Education sexuelle	2H / 6H / 8H
Contrôle de la vue	3H / 7H
Visite médicale	8H (durant la classe)
Visite médicale	1H (chez le médecin de l'enfant)
Prophylaxie dentaire	Tous les degrés. Une attestation, valable une année, est demandée si l'enfant est soigné chez un dentiste privé.



PHARMACIE SCOLAIRE – URGENCES

Chaque école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

Pommade désinfectante / Solution aqueuse désinfectante / Pansements

Aucun médicament ne sera remis aux élèves. En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec l'enseignant.

Education sexuelle

De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité, y compris les abus sexuels et le sida. Toutefois, à notre époque, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions. C'est certes le rôle des parents mais, pour les aider dans leur tâche, un service comprenant des personnes spécialement formées à ce travail est à leur disposition.

Une animatrice et déléguée du Département de la santé publique passe habituellement chaque année dans les classes de 2H, 6H et 8H. Il y aura également cette année une visite en 3H et 7H, pour rattraper l'année covid. Cette dame anime également une soirée d'information pour les parents à laquelle vous serez invités l'année où votre enfant sera concerné par ce cours.

Le service des écoles envoie aux parents des élèves concernés un courrier avec toutes les informations au sujet de l'éducation sexuelle dans le cadre de l'école.

Intervention de la Brigade des Mineurs

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez consulter leur site : <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Informatique

Notre cercle scolaire dispose d'une infrastructure informatique moderne et conforme aux exigences de FRI-TIC, l'organe cantonal en charge de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles fribourgeoises. L'enseignement dispensé offre à chaque élève la possibilité de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies.

En vous connectant au site de l'école, vous trouvez un onglet informatique avec la charte Internet, des pistes pour aider les enfants à être à l'aise sur Internet et savoir comment réagir en cas de problème.

Le site internet des écoles de Pont-en-Ogoz se trouve à l'adresse :

<https://pontenogoz.friweb.ch/fr/accueil>

Les élèves de 5H à 8H ont une adresse mail et utilisent Office 365. Les parents des 5H seront informés par courrier après la formation dispensée en classe.

Sécurité et protection sur internet

Lors de l'utilisation d'internet en classe, les élèves sont protégés des contenus inappropriés par le filtrage mis en place par FRI-TIC et Swisscom.

A domicile, la protection face aux contenus inappropriés incombe aux parents. Une charte informatique régissant les aspects légaux est signée par les partenaires. Une boîte à outils abordant les divers aspects comportementaux et éducationnels relatifs à l'utilisation des TIC y est jointe.

N'oubliez pas de les protéger !

Procédure - Ecole primaire (1H - 8H)

La demande d'intervention auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e.

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

Les parents et les intervenants/es peuvent contacter les thérapeutes du SLPPG, ceci en dehors de toute perspective de signalement. Nous sommes à disposition pour répondre à toutes questions et échanger au sujet de situations.

Si vous avez besoin de contacter le service en vue d'une demande d'intervention, tous/toutes nos thérapeutes sont à disposition.

Pour la logopédie :

Il faut contacter la/les référente/s de l'antenne logopédique où l'élève est scolarisé/e.

Pour la psychomotricité et la psychologie :

Il faut contacter le service et un/e thérapeute disponible prendra votre appel. Les responsables de service sont également à disposition pour toutes questions :

Logopédie :

Fabienne Schraner et Sophie Bender, responsables du service :

fabienne.schraner@slppg.ch – 026 552 56 55

sophie.bender@slppg.ch – 026 552 56 57

Psychologie :

Isabelle Reverte, responsable du service :

isabelle.reverte@slppg.ch – 079 916 52 08

Psychomotricité :

Permanence assurée par plusieurs thérapeutes - 079 296 51 86



Prévention et lutte contre les poux



Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction.

Ce n'est pas une maladie, mais un incident facile à traiter.

Qu'est-ce qu'un pou?

Le pou est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain. Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs, appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable au grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu. La durée du développement de la lente pour devenir un pou adulte est de 17 jours. Les poux ne volent pas et ne sautent pas.

La durée de vie d'un pou sur l'homme est d'un mois, et d'une semaine dans une chambre. **Il résiste aux shampoings traditionnels.**

Comment attrape-t-on des poux? Comment les traiter ?

La transmission se fait par contact direct entre chevelures ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosse, bonnet, écharpe, autre.

Demandez à votre pharmacien un produit spécifique. Il est important de bien suivre les consignes du spécialiste afin d'éviter les résistances.

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>



Accueil extrascolaire



L'accueil extrascolaire se trouve à l'étage supérieur de la Halle Polyvalente à Avry-dt-Pont.

HORAIRES 2022/2023	AURORE 06h40-07h50	MATIN 07h50-11h40	MIDI 11h40-13h40	APRES-MIDI 13h40-15h25	SOIR 15h25-18h30
Lundi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mardi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mercredi	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert

Coordonnées de l'AES Les Amaris

026 915 09 17 aes@pont-en-ogoz.ch

Absence de votre enfant

C'est aux parents d'avertir l'AES en cas d'absence au plus tard 48h avant (pour maladie, jusqu'à 8h30).

Inscription et dépannage

Les inscriptions restent ouvertes durant l'année. Si votre enfant n'est pas inscrit à l'AES, vous avez la possibilité de le mettre en dépannage pour autant qu'il reste de la place.

Pour toutes modifications (horaire, coordonnées...), merci d'en informer l'AES au plus vite.

Toutes les informations et les formulaires se trouvent sur le site de la Commune.



Activités extrascolaires

Chœur d'enfants : Les Giblotins

076 489 55 15

M. Samuel Fragnière

HAP à Avry-devant-Pont

Les enfants sont admis dès la 2H et jusqu'à la 3^{ème} du CO

La répétition a lieu le vendredi

★★★★★

Fanfare

079 208 12 11

Cadets « Echo du Gibloux »

Madame Nathalie Droux

1644 Avry-devant-Pont

★★★★★

Football

Monsieur Steve Rolle

078 676 08 38

Responsable du mouvement junior

★★★★★

Ski alpin et Snowboard, OJ

076 378 18 07

Madame Stéphanie Chablais

1644 Avry-devant-Pont

Les enfants sont admis dès la 5H

Adresses utiles

Cabine dentaire scolaire

Rez inférieur au Collège du Sud

1630 Bulle

026 912 69 03

★★★★★

Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère

Ch. des Crêts 8a

1630 Bulle

gruyere@accueildejour.ch



026 912 33 65

Pour une ou plusieurs fois par semaine, des assistantes parentales agréées sont à votre disposition. N'hésitez pas à contacter l'association.

★★★★★

Soutien téléphonique pour jeunes en détresse : 147

Adresses utiles



Association le groupe de jeux

« **Les Lutins** »

Bâtiment scolaire

Case postale 6

1644 Avry-devant-Pont

079 253 80 40

groupejeux.leslutins@gmail.com

Pour les enfants de 2 à 5 ans des communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens et Echarlens

★★★★★

Le Chaperon Rouge

Garde d'enfant malade à domicile

026 347 39 49

www.croix-rouge-fr.ch

★★★★★

Office familial

Service de consultation conjugale et familiale

Médiation familiale

Atelier et groupe de paroles (parentalité, séparation)

www.officefamilial.ch



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

026 322 10 14

★★★★★

Le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ

Pérolles 24, Case postale 1463, 1701 Fribourg

www.fr.ch/sej/fr/pub/index.cfm

026 305 15 30

Bibliothèques

Publique

Rue de la Condémine 25

1630 Bulle

026 916 10 10

La Poche à Livres

Halle polyvalente

1642 Sorens

Madame Hélène Beaud

lapochealivres@hotmail.com

<http://lapochealivres.blogspot.ch/>

079 614 82 63

Ludothèque de la Gruyère

Rue du Marché 10

1630 Bulle

026 919 52 78

Nos conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leurs sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complétement aux passages pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Utilisation des vélos et des trottinettes sur le chemin de l'école

Les enfants venant à l'école à vélo ou en trottinette restent sous la responsabilité des parents. Ils parquent leur vélo dès leur arrivée, le protègent grâce à un antivol et ne jouent pas avec dans la cour de récréation.

Si votre enfant prend le bus, il le prend toute l'année au même endroit et, dans la mesure du possible, ne modifie pas son moyen de transport en fonction de la saison.

Si votre enfant peut répondre par l'affirmative à tous les points ci-dessous, alors il est prêt à faire du vélo. (TCS).



Coche les affirmations suivantes :

- Je connais les conditions nécessaires pour faire du vélo (habileté, équilibre, signes de la main, ...).
- Je roule avec un vélo adapté à ma taille.
- Je maîtrise suffisamment mon vélo pour pouvoir m'élancer dans la circulation.
- Je conduis un vélo conforme aux prescriptions.
- Je connais la signification des signaux et des marquages qui sont importants pour moi.
- Je sais comment je dois rouler sur la route.
- Je connais les règles importantes de priorité.
- Je sais qu'il y a des situations qui peuvent engendrer des dangers et j'essaie de les éviter (angle mort, camion avec remorque, véhicule à l'arrêt, ...).
- Je porte un casque et des habits clairs lorsque je roule à vélo.
- Je suis préparé au fait que d'autres usagers de la route peuvent commettre des erreurs.
- Je respecte les autres usagers de la route.



PEDIBUS

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVIENNE UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHÉ COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



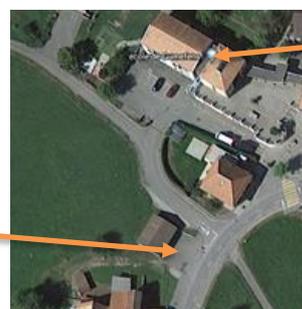
Pour une mobilité
d'avenir



Stationnement / dépose des élèves

Nous remercions les parents de ne pas se parquer sur les places privées lorsqu'ils amènent les enfants en voiture.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner devant un des garages en dessous de l'école de Gumefens, selon plan ci-contre.



école

Calendrier des congés

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Rentrée scolaire	jeudi 25 août 2022 : 2H à 8H à 8h00 / 1H à 13h40
Vacances d'automne	du samedi 15 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022s
Toussaint	mardi 1 ^{er} novembre 2022
Immaculée Conception	jeudi 8 décembre 2022
Vacances de Noël	du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023
Vacances de carnaval	du samedi 18 février 2023 au dimanche 26 février 2023
Vacances de Pâques	du vendredi 7 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023
Ascension et pont de l'Ascension	jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Fête Dieu et pont de la Fête-Dieu	jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023
Dernier jour d'école et clôture	vendredi 7 juillet 2023
Vacances d'été	du samedi 8 juillet 2023 au mercredi 23 août 2023

Vous trouvez les calendriers de cette année et des années suivantes :
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

Lundi 1^{er} MAI 2023

Dans le canton de Fribourg, il est de coutume que les enfants aillent chanter dans les maisons afin de recevoir quelques sous ou friandises. Cette tradition permet aux enfants de récolter un peu d'argent pour faire un cadeau le jour de la Fête des Mères.

C'est pourquoi les enfants de 1H à 8 H ont congé ce jour-là.

Futur en tous genres pour les 7H

La journée « Futur en tous genres » s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. Futur en tous genres leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idée préconçue.

La journée aura lieu le jeudi 10 novembre 2022.

Conseil de parents

Le Conseil de parents a pour but de favoriser la relation entre l'école, la Commune et les parents en relayant un certain nombre de préoccupations. Nous collaborons et soutenons également les différentes activités et manifestations qui enrichissent la vie de notre cercle scolaire en particulier le camps verts, camps de ski. Nous organisons d'ailleurs des manifestations pour soutenir financièrement ces camps comme la chasse aux œufs de ce printemps.

Si le conseil de parent ne traite, ni n'est informé d'aucune situation individuelle, les parents du cercle scolaire sont les bienvenus s'ils veulent nous transmettre des sujets d'ordre généraux. En effet, vous pouvez à tout moment faire part de vos observations, questions, demandes, idées ou projets en contactant notre adresse mail à :

conseilparents@pont-en-ogoz.ch

Vous pouvez également contacter individuellement l'un de nos membres. Vous trouverez les noms et mail des différents contacts sous l'onglet conseil des parents du site internet de l'école.

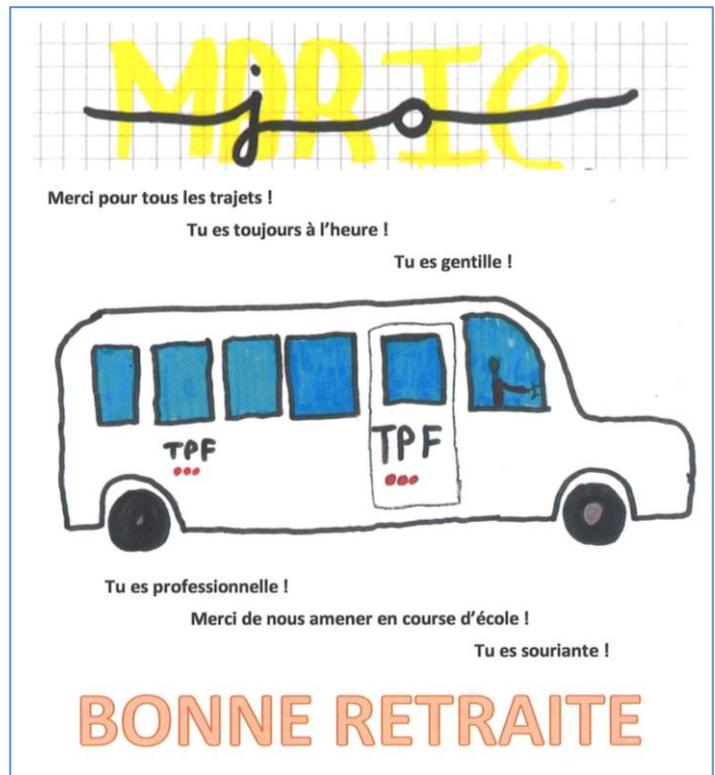
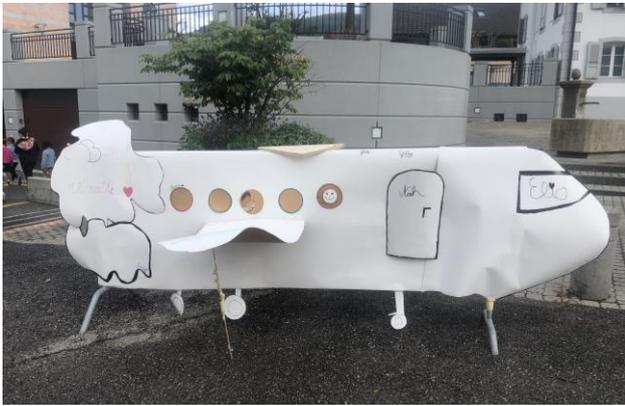
Pont-ton-œuf





Suite de la page 6

Merci



MARIE

Merci pour tous les trajets !

Tu es toujours à l'heure !

Tu es gentille !

Tu es professionnelle !

Merci de nous amener en course d'école !

Tu es souriante !

BONNE RETRAITE



Memento

Direction des écoles

Anastasia Henninger-Tsaboukos

Route des Cossettes 2

1643 Gumefens

026 915 04 64

dir.ep.pont-en-ogoz@edufr.ch



Bâtiments scolaires

Avry-devant-Pont

026 915 31 39

Le Bry

026 411 20 66

Gumefens

026 915 30 25



Transports scolaires

Exploitation scolaire des TPF à Bulle

026 913 06 17



Conductrices des bus

Marie-José Gapany, Gumefens

(pour un remplacement en début d'année)

079 377 57 78

Dominique Repond, Le Bry

076 369 29 04



Administration communale

Route de l'Eglise 13

026 915 14 94

1644 Avry-devant-Pont

commune@pont-en-ogoz.ch

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Heures d'ouverture :

Lundi

de 14h00 à 17h00

Mercredi

de 09h00 à 11h30

Jeudi

de 15h00 à 19h00